

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 4 (1928-1929)
Heft: 9

Artikel: Que représente la Jungwehr? [Fortsetzung]
Autor: Möckli, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-709334>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Que représente la Jungwehr?

(Par E. Möckli, adj. sous-off., dir. centr. de la Jungwehr.)

(Suite.)

La grosse question est celle-ci: Les sous-officiers sont-ils capables d'accomplir le travail considérable demandé par la Jungwehr? La direction sous laquelle ils sont placés est-elle suffisante? Considérant la dépense, laquelle peut paraître disproportionnée, le résultat obtenu est-il douteux ou peu satisfaisant? Nous croyons avoir prouvé pendant ces dix années d'activité dans ce domaine, que nous **pouvons** remplir cette tâche. Le Service de l'Infanterie est aussi de cet avis; il serait même disposé à remettre l'instruction préparatoire avec arme à l'Association suisse de sous-officiers comme étant de son propre domaine. La tâche est lourde, nous ne l'ignorons pas, mais, elle n'est pas insurmontable; et, ce serait manquer de bravoure que de reculer devant parce qu'elle présente quelques difficultés. Celui qui veut prendre d'assaut une position ne doit pas s'informer dans la crainte du nombre de ses adversaires, il doit gaillardement marcher de l'avant, ayant confiance en soi. Le sous-officier doit, avant tout, être un conducteur. Mais, ce n'est pas en le tenant souvent et le plus longtemps possible en lisière que l'on lui inculquera cette qualité, mais bien en lui donnant l'occasion de conduire lui-même en toute indépendance.

Il ne faudrait pourtant pas conclure de ce qui vient d'être dit de cette poussée vers l'indépendance du corps des sous-officiers que le corps des officiers n'aurait en définitive plus rien à faire avec l'instruction préparatoire avec arme. Faire la supposition qu'il est dans notre idée de nous tenir à l'écart de Messieurs les officiers et de marcher selon nos seuls propres moyens serait une grave erreur. Nous **désirons** voir les officiers nous assister avec intensité dans nos travaux. Mais nous ne désirons toutefois pas les voir comme des tuteurs techniques nous dirigeant pas à pas. Nous ne les désirons pas dans le sens de l'activité déployée auparavant dans la cour de la caserne, alors que la réflexion était affaire de l'officier et l'exécution des ordres celle du sous-officier. Nous désirons Messieurs les officiers comme **conseillers** avisés, **amis** bienveillants de notre action et voulant bien se mettre à notre disposition lorsque le besoin se fait sentir. Nous désirons leur appui moral dans la lutte contre l'indifférence et l'esprit superficiel de la jeunesse, ainsi que contre le manque de sentiment à se défendre et les idées utopistes de paix de leurs aînés. Nous saluons Messieurs les officiers comme étant nos inspecteurs lesquels, ou leur compétence, surveillent nos travaux et attirent notre attention sur les améliorations que nous devons apporter ci et là. Nous sommes désireux de voir ces Messieurs nous permettre de travailler avec indépendance aussi longtemps que nous nous occupons correctement de notre affaire, et ne les voir intervenir dans l'action que là où l'intérêt de l'ensemble l'exige. Nous voudrions qu'ils nous passent confiance dans notre activité, et qu'ils veuillent bien nous donner l'occasion de mériter cette confiance.

Notre corps des officiers ne s'est-il pas également développé seulement lorsque la confiance lui fut donnée, alors que l'on a réclamé de lui d'agir avec indépendance? Il fut pendant un temps inimaginable voué à l'insignifiance jusqu'au moment où l'ancien colonel divisionnaire Ulrich Wille, devenu général, l'ait libéré de la tutelle exagérée et déprimante des vieux instructeurs. Il a placé sa confiance dans les officiers de troupes, élevés à de plus grandes tâches, et voilà, cette confiance s'est

brillamment justifiée. Il y eut bien quelques protestations, mais celles-ci n'empêchèrent pas le redressement envisagé de se faire. Le général Wille a eu le courage de sacrifier les incapables. Par sa confiance inébranlable dans le corps des officiers, il a fait de celui-ci ce qu'il est aujourd'hui et c'est grâce à l'influence de ces éducateurs du soldat qu'il a pu remplir sa noble tâche de 1914—1918.

Les expériences que le général Wille a faites avec le corps des officiers, nous les faisons également avec le corps des sous-officiers. L'importance de ce dernier croît dans la mesure où les officiers lui font confiance. Un officier moderne sagace sentira du plaisir à voir que ses subalternes ont de l'initiative et exécutent gaiement et avec entrain leurs tâches, sans qu'il soit obligé de les y pousser. L'incapacité de quelques-uns est loin de faire la preuve de l'insuffisance du système. Elle n'est qu'une indication précieuse montrant du doigt ceux qui doivent être éliminés avant qu'ils ne provoquent de gros dommages. Nous avons aussi su mettre en pratique, et avec succès, ce devoir qui consiste à débarquer les incapables.

Dans l'activité hors service, quelle relation y a-t-il entre les officiers et les sous-officiers quant à la Jungwehr? La collaboration la plus fructueuse que l'on puisse citer à cet égard est celle mise en pratique depuis plusieurs années dans le canton de Zurich grâce à la participation entendue à nos cours de Monsieur le colonel Gassner, président cantonal du comité de l'instruction préparatoire. On a cherché en commun le moyen, d'une part, d'élever le corps des sous-officiers, tout en dormant, d'autre part, satisfaction au corps des officiers. La **division du travail** dans la Jungwehr n'est ainsi pas un produit involontaire théorique, mais bien une fécondation du fruit de l'expérience de plusieurs années.

Le **principe fondamental** est celui-ci: Les **officiers** s'occupent principalement de la **surveillance** des cours; ils entretiennent, d'autre part, le contact entre la **troupe** et les **écoles de recrues**. Les **sous-officiers** sont chargés de l'**exécution technique des cours**, de leur **administration** et du **service des rapports**, sous leur propre responsabilité.

Quant à l'**organisation** des cours, les officiers prêtent leur collaboration en ce sens qu'ils choisissent d'abord dans leur sein le président cantonal du Comité de l'instruction préparatoire et aident ensuite à faire le choix des sous-officiers par l'entremise du commandant de troupes. Un bon et zélé sous-officier s'occupera plus volontiers de l'instruction préparatoire lorsqu'il sait que son chef de compagnie y attache de l'importance. Dans la formation des arrondissements et des sections, ainsi que dans la recrutement des élèves, nos officiers peuvent rendre de grands services. Mais où ils sont le plus précieux encore, c'est dans la discussion des programmes présentés avant le cours par le chef d'arrondissement en vue du travail à accomplir pendant toute la durée du cours.

Dans la but de faciliter les **inspections**, les grands cantons sont divisés en arrondissements. Chaque canton est sous les ordres d'un officier d'état major, ou d'un commandant d'unité, comme inspecteur, lequel a toute latitude pour décentraliser encore; en ce sens, qu'il divise son arrondissement en groupes qu'il met sous les ordres d'un chef d'unité ou d'un officier subalterne. Un service régulier de rapports permet ainsi bientôt à l'inspecteur d'arrondissement de se rendre compte auprès de quel instructeur il y a lieu d'exercer une surveillance spéciale ou l'entourer de conseils plus précis. Comme agents de liaison entre les autorités civiles et la Jung-

wehr, Messieurs les officiers pourront là rendre de grands services, lorsque par hasard quelque divergence viendrait à se produire.

Une **collaboration directe dans les cours** s'offre également à l'officier. Quelques cantons mettent un officier à la tête de la Jungwehr, à titre de directeur du cours. Certains d'entre eux fonctionnent comme chef d'arrondissement ou chefs de grandes sections. Ils sont les bienvenus très appréciés principalement là où les sous-officiers qualifiés pour prendre la direction supérieure son introuvables. Les ennuis provoqués par le fait qu'un officier fonctionnant comme chef de section ou d'arrondissement se soit trouvé dans une position inférieure à un sous-officier occupant une plus haute charge que lui, ne se sont avérés jusqu'à ce jour que dans un seul cas, et cela parce que le sous-officier en question n'a pas su y mettre le tact voulu; il a du reste été disqualifié. Au surplus, tout marche à souhait même dans cette situation.

L'instruction préparatoire a souffert auparavant du manque de **contact entre la troupe et l'instruction préparatoire**. Ce contact devrait s'amplifier considérablement par la collaboration de Messieurs les officiers. Nous avons en cela obtenu du reste de très beaux résultats et les méthodes de travail profondément autres que celles de l'ancien système d'instruction nous ont ici rendus de grands services, car elles n'offrent plus l'occasion de faire du dillétantisme devant la troupe. Les officiers instructeurs à la tête des arrondissements de Jungwehr sont pour nous d'une haute valeur pour faire valoir les résultats de l'instruction préparatoire dans les écoles de recrues. Et, nous orientons les commandants d'unité sur les capacités de leurs sous-officiers, par le moyen bien simple que, l'inspecteur d'arrondissement se trouvant en contact intime avec les officiers choisis, il lui est facile d'obtenir en quelques mots de ces derniers la qualification à transmettre au commandant d'unité. Plusieurs commandants se sont trouvés ainsi en mesure de modifier leur jugement sur tel ou tel sous-officier, dans un sens soit positif, soit négatif.

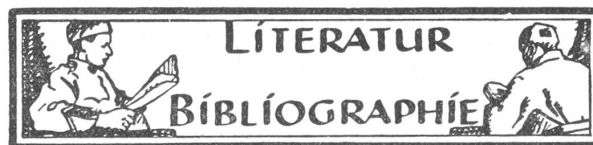
Une dernière tâche des officiers enfin consiste à éveiller l'intérêt de l'instruction préparatoire dans les **Sociétés d'officiers**, favorisant aussi la collaboration entre celles-ci et les sociétés de sous-officiers.

La tâche des sous-officiers consiste pour eux à choisir dans leur sein, là où se trouve la personne qualifiée, le directeur cantonal du corps et à former, en collaboration avec les officiers, le corps d'instruction. A part cela, ils doivent s'occuper avec intensité de la création des arrondissements et des sections. Le chef d'arrondissement a pour tâche de préparer à temps le programme des travaux qu'il transmettra ensuite à l'inspecteur d'arrondissement pour le discuter ensemble.

Mais, le **travail principal des sous-officiers** est de s'occuper de l'**exécution technique des cours et d'établir les rapports** dans la forme officielle. Ils sont instruits à cet effet dans des cours d'instructeurs spéciaux auxquels les inspecteurs sont également conviés à assister. Les sous-officiers font régulièrement rapport aux officiers afin que ceux-ci soient orientés en tout temps pendant le cours sur les heures d'instruction prévues ou accomplies. Le service de rapport se fait sur la base des indications données par la direction cantonale. Enfin, les documents dûment contrôlés sont remis par qui de droit à l'officier inspecteur, puis au président du Comité cantonale de l'instruction préparatoire, pour en prendre connaissance avant de les transmettre à la direction centrale, celle-ci ayant pour mission d'établir la statistique

avant de faire parvenir tous ces documents au service de l'Infanterie après vérification.

Voilà en quelques mots la marche des travaux et leur répartition dans la Jungwehr. Les expériences que cette dernière permet de réaliser revêtiront une valeur extraordinaire pour l'armée, là où l'on saura mettre le tact convenable de rigueur dans les relations entre officiers et sous-officiers. La preuve que nous sommes sur le bon chemin avec notre Jungwehr est démontrée par le fait que non seulement celle-ci rencontre toujours plus l'approbation des autorités militaires, mais aussi par cette constatation que le nombre d'officiers qui s'intéressent à la Jungwehr augmente toujours davantage. Très volontiers, nous invitons les sceptiques à nos cours centraux, à la participation desquels nombreux furent ceux qui ont changé d'opinion du tout au tout en voyant ce que peuvent faire les sous-officiers lorsqu'on fortifie leur esprit d'indépendance. La direction de l'Association suisse de sous-officiers s'attend, à l'occasion de la nouvelle réorganisation des cours d'instruction préparatoire de 1929, à ce qu'aucune section de sous-officiers ne fasse défaut devant notre plus belle et notre plus noble tâche, et pour marquer ainsi qu'elle tient à accomplir sérieusement son devoir.



L'antimilitarisme en Suisse.

(Colonel F. Feyler.)

C'est la librairie **Payot** qui vient d'éditer un intéressant volume du Colonel **F. Feyler**, notre grand écrivain militaire «L'antimilitarisme en Suisse». La question est d'une brûlante actualité. Au moment où les éducateurs de notre jeunesse eux-mêmes s'élèvent contre l'institution sacrée de notre armée, une violente réaction se manifeste heureusement parmi les partis d'ordre et dans la masse des citoyens pour affirmer notre foi en nos soldats! L'auteur, dans le style nerveux et clair que nous lui reconnaissons fait tout d'abord une étude serrée de cette nouvelle catégorie humaine éclore pendant la dernière grande guerre: les antimilitaristes; puis il examine la fameuse question du service civil et se demande après bien d'autres hommes quelle différence il y a entre la guerre divine et la guerre juste! Passant ensuite en revue les grands événements d'avant, pendant et d'après la guerre européenne, le Colonel Feyler conclut à l'impérieuse nécessité pour la Suisse de conserver toutes ses forces défensives.

Ce beau livre, rempli d'aperçus originaux et animé d'un haut esprit patriotique aura sa place dans toute les bibliothèques des vrais citoyens!

P. S. Dans le but d'aider à la diffusion de ce remarquable ouvrage parmi nos sous-officiers et leurs familles, la librairie Payot a bien voulu consentir une importante réduction sur le prix de frs. 3.— au cas où plusieurs exemplaires seraient commandés.

1.	Pour	12 exemplaires	frs. 2.70
2.	«	50	« 2.40
3.	«	100	« 2.25
4.	«	200	« 2.—

Nous espérons que les sections s'entendront entre elles pour bénéficier de ces prix de faveur.